

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et elle sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il est présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57 et il est construit sur les bases du débat d'orientations budgétaires tenu le 1^{er} mars 2024 au sein du conseil municipal, étant précisé que certaines données ont pu évoluer dans le budget dans la mesure où entre les deux échéances certaines informations nouvelles sur les dépenses ou recettes sont apparues.

A Mably, le budget primitif reprend les résultats de l'année 2023 qui sont arrêtés après l'approbation des comptes de l'année précédente.

Le budget communal comprend un budget principal et deux budgets annexes permettant le suivi particulier de deux services municipaux : la restauration scolaire et les opérations d'aménagement d'un lotissement communal se traduisant par la vente de parcelles à construire.

Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 est voté le 29 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Structurellement, le budget présente deux sections dites de fonctionnement et d'investissement.

La première retrace la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des rémunérations des agents et la seconde présente les éléments ayant trait aux équipements patrimoniaux de la collectivité.

I. Budget Principal : La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

LES RECETTES COURANTES

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme Roannais Agglomération, le Département ou la Région.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 11,464 millions d'euros.

Le résultat reporté en 2024, tiré de l'excédent constaté au compte de l'année 2023 et venant compléter les recettes du budget 2023, représente un montant d'un peu plus de 2,077 millions d'euros.

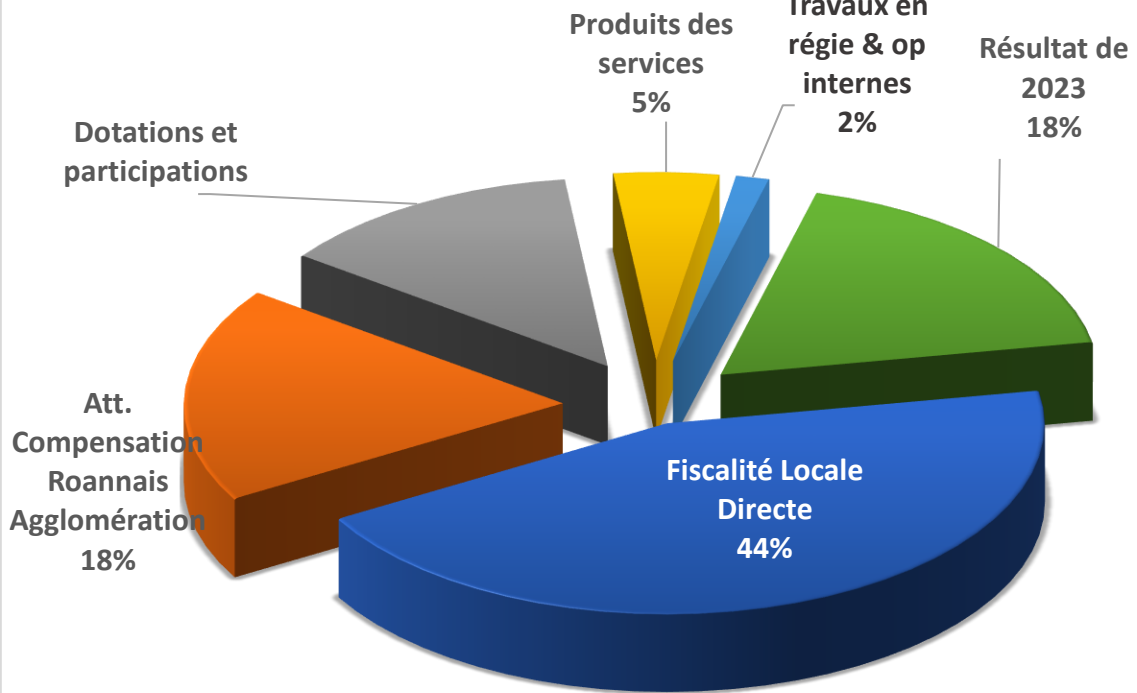
Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement augmentent en 2024 de 4,15% par rapport à celles de l'année précédente.

Les recettes sont :

RECETTES	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget Primitif 2024	% variation	
				BP / BP	BP / réalisé é CA
70 Produits des services, du domaine	328 880 €	304 661 €	357 538 €	9%	17%
73 Impôts et taxes (hors 731)	2 105 510 €	2 105 512 €	2 105 512 €		
731 Fiscalité locale	4 872 400 €	4 984 518 €	5 090 410 €	4%	2%
74 Dotations et participations	1 400 412 €	1 475 005 €	1 461 787 €	4%	-1%
75 Autres produits de gestion courante	115 297 €	118 006 €	139 166 €	21%	18%
013 Atténuations de charges	15 000 €	101 467 €	50 000 €	233%	-51%
76 Produits financiers	100 €	212 €	100 €		
77 Produits spécifiques	19 500 €	31 633 €	20 000 €		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 857 099 €	9 121 014 €	9 224 513 €	4%	1%
RECETTES D'ORDRE	208 600 €	159 292 €	162 600 €		
Excédent n-1 reporté	890 578 €	890 578 €	2 077 387 €		
RECETTES TOTALES	9 956 277 €	10 170 883 €	11 464 500 €		

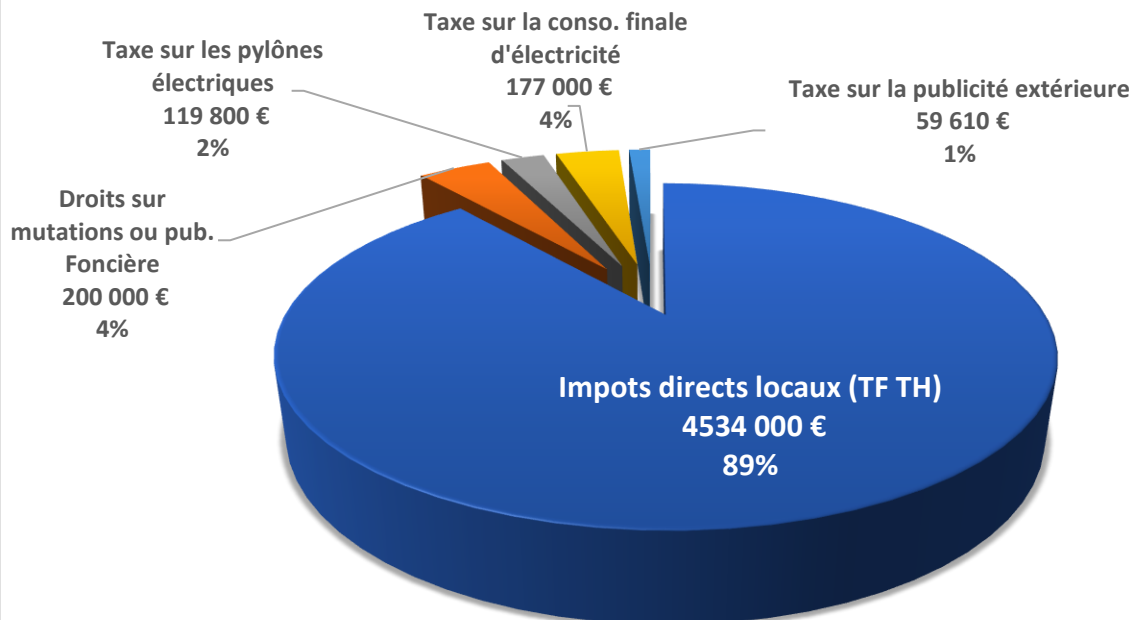
Montants arrondis à l'euro

Recettes de fonctionnement : répartition



➤ La fiscalité locale directe :

Fiscalité directe locale - 44% des recettes - 5 090 k€



La fiscalité locale regroupe :

1. Les impôts locaux : taxes foncières sur les propriétés bâties ou non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les taux d'imposition, votés par le conseil municipal, sont :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 39,69 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 57,56 %
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 10,90 %Le produit attendu à ce titre pour 2024 au BP est de 4,534 millions d'euros.
2. Les recettes provenant de diverses taxes communales : sur les mutations immobilières, sur les pylônes électriques, sur la consommation finale d'électricité et sur la publicité extérieure. Leur montant prévisionnel cumulé est de 556 410 €

Détail fiscalité directe locale	Prévision 2024
Impôts directs locaux (TF TH)	4 534 000 €
Droits sur mutations ou pub. Foncière	200 000 €
Taxe sur les pylônes électriques	119 800 €
Taxe sur la conso. finale d'électricité	177 000 €
Taxe sur la publicité extérieure	59 610 €
Total	5 090 410 €

- La commune fait partie de Roannais Agglomération, établissement intercommunal. A ce titre, celui-ci lui verse une attribution dite « de compensation » en raison du transfert du produit fiscal anciennement perçu par la ville pour la taxe professionnelle. Cette attribution représente 18% des recettes courantes, soit 2,105 millions d'euros.
- Dotations et participations : 13% des recettes
D'un montant cumulé prévisionnel d'un peu moins de 1,512 millions d'euros, les dotations proviennent principalement de l'Etat :

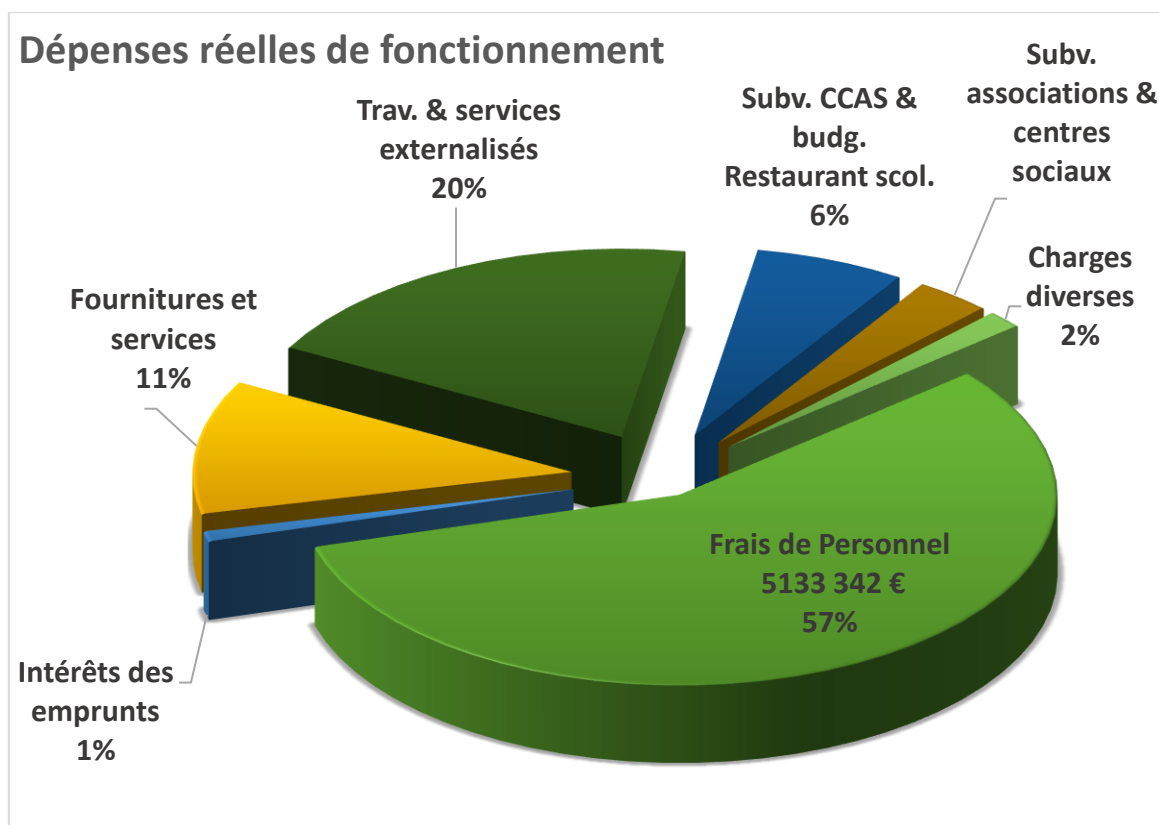
Dotations et participations	Prévision 2024
Dotation forfaitaire (DGF & DSR) - Etat	530 845 €
Fonds de compensation de la TVA - Etat	14 000 €
Compensations exonérations TF locaux industriels- Etat	900 000 €
Diverses participations - Etat	812 €
Département Loire (utilisation COSEC & fête au Bourg)	7 000 €
Communes de Roanne Agglomération (Pass'sport)	2 200 €
CAF (activités jeunesse)	6 930 €
Remboursement sur rémunérations - Assurances maladies	50 000 €
Total	1 511 787 €

- Les produits des services, travaux en régie et opérations internes : 7% des recettes
Ces recettes résultent de l'activité des services municipaux : redevances funéraires (cimetière et funérarium), occupation du domaine public, remboursement de frais par le budget annexe de restauration scolaire, le CCAS, indemnités d'assurances suite sinistres, travaux d'investissements réalisés en régie communale ...
Leur montant cumulé pour 2024 est évalué à 680 000€.
- Résultat de fonctionnement reporté de 2023 : 18% des recettes budgétaires de 2024

D'un montant de 2,077 millions d'euros, le boni de 2023 alimente le budget annuel et permet un autofinancement prévisionnel des investissements à hauteur de 2,432 millions d'euros.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (par exemple : fluides, fournitures, entretien et maintenance du patrimoine scolaire, encadrement des activités jeunesse, organisation de la saison culturelle, politique sociale...), les frais de personnel, les subventions accordées au monde associatif, les intérêts de la dette communale...



Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune représentent 9,046 millions d'euros, en augmentation globale de 10% par rapport au budget de 2023.

Dépenses de fonctionnement	Prévision 2024
Frais de Personnel	5 133 342 €
Intérêts des emprunts	79 319 €
Fournitures et services	1 034 004 €
Trav. & services externalisés	1 785 005 €
Subv. CCAS & budg. Restaurant scol.	582 300 €
Subv. associations & centres sociaux	295 675 €
Charges diverses	136 439 €
Sous-total dépenses propres à la section	9 046 084 €
<i>Virement au profit de l'investissement & dotation aux amortissements</i>	<i>2 418 416 €</i>
Total Budget	11 464 500 €

Un montant de 2,418 millions d'euros, correspondant au virement prévisionnel vers la section d'investissement, complète les dépenses de fonctionnement afin de permettre l'équilibre de la section de fonctionnement.

II. Budget Principal : La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Ainsi, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine communal : achat de biens immobiliers, travaux sur le patrimoine, acquisition de matériels, de mobiliers, développement de voies et de réseaux...

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Restes à réaliser 2023	Budget Primitif 2024	Total 2024
10 Reversement TA à RA		30 000 €	30 000 €
16 Remboursement du capital de la dette		425 500 €	425 500 €
20 Immobilisations incorporelles (études, logiciels...)	37 120 €	102 950 €	140 070 €
204 Dépenses d'équipement versées	68 117 €	118 900 €	187 017 €
21 Immobilisations corporelles (biens meubles)	151 557 €	3 141 625 €	3 293 182 €
23 Immobilisations en cours (travaux)	25 293 €	248 014 €	273 307 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	282 087 €	4 066 989 €	4 349 076 €
Opérations internes		222 600 €	222 600 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTALES	282 087 €	4 289 589 €	4 571 676 €

Montants arrondis à l'euro

En investissement, les dépenses d'équipement (*note : en vert au tableau ci-dessus*) sont comptabilisées aux chapitres budgétaires 20,204,21 et 23 pour un montant prévisionnel cumulé de 3,894 millions d'€ (y compris les restes à réaliser de 2023).

Les principaux investissements prévus en 2024 concernent :

- L'achat d'une première partie des équipements publics aménagés dans la cadre de la ZAC des Tuileries pour un montant de 1,863 M€
- L'aménagement ou la confortation du réseau routier pour 755 000€ (Rues Magnolias et Alphonse Daudet, éclairage public, coussins berlinois, trottoirs...)
- L'aménagement de la voie du lotissement communal : 117 000€
- Des travaux d'aménagement sur le secteur de Noyon pour 110 000 €
- Des travaux et des équipements sur le bâti scolaire pour 164 000 € (étanchéité primaire Sables, cour d'école primaire Bourg...)
- Des études pour l'extension du groupe scolaire des Sables et la création d'un restaurant scolaire pour 102 000 €

- L'équipement des services pour 490 000 € (dont achat d'un véhicule poids lourd pour 210 000 €, véhicule 30 000 €, équipements de la nouvelle épicerie sociale au Bourg pour 44 000 €)
- La poursuite des travaux de rénovation thermique des bâtiments pour 58 000 € (gymnase du bourg et Espace de la Tour).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement des dépenses d'investissement prévues est tiré des recettes suivantes :

RECETTES	Budget Primitif 2024
13 Subventions d'équipement reçues	120 793 €
10 FCTVA & Taxe d'aménagement	220 000 €
16 Emprunts	
23 Reversement avance ZAC	1 300 000 €
27 Reversement avance budget lotissement	72 580 €
024 Produits des cessions	97 800 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 811 173 €
Prélèvement sur la section de fonctionnement	1 913 416 €
Solde d'exécution reporté	93 451 €
Affectation du résultat 2023	188 637 €
<i>Opérations internes</i>	565 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES	4 571 677 €

Montants arrondis à l'euro

En 2024, la section bénéficie d'un prélèvement à hauteur de 42% (1,913 M€), évitant le recours à l'emprunt.

III. Informations et ratios

La population totale communale est de 7 514 habitants au 1^{er} janvier 2024.

LA SITUATION FINANCIERE A TRAVERS LES SOLDES DE GESTION

L'examen du Compte Administratif (CA) de l'exercice 2023 du budget principal de la collectivité, qui retrace l'exécution budgétaire de l'année 2023, met en évidence un maintien du bon niveau des principaux agrégats financiers représentés notamment par les soldes de gestion. Ces derniers sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Après une nette amélioration en 2022, ces indicateurs sont maintenus positifs en 2023 :

Solde de gestion	2021	2022	2023
Epargne de gestion	897 407 €	1 814 092 €	1 798 720 €
Epargne brute	861 168 €	1 778 510 €	1 711 407 €
Epargne nette	562 423 €	1 446 128 €	1 274 106 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	10%	19%	19%

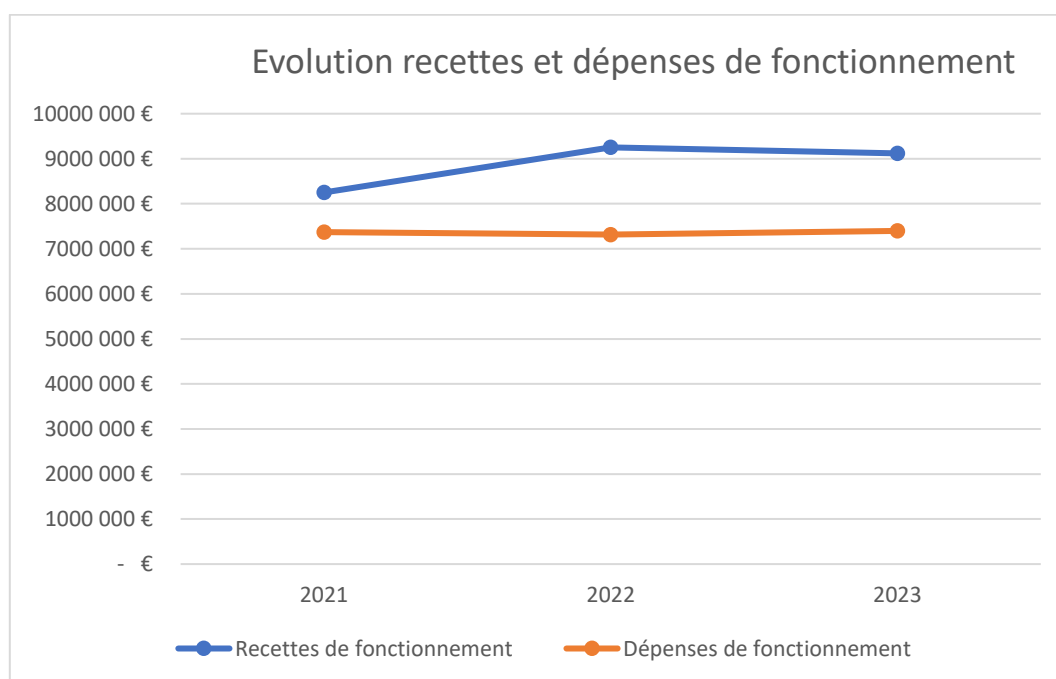
L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) prend en compte les intérêts de la dette et représente le socle de la richesse financière de la ville. Enfin, il est retiré le remboursement du capital de dette afin de déterminer l'épargne nette.

Le taux d'épargne brute est déterminé par le rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement et permet d'indiquer la part des recettes courantes pouvant être consacrée à l'investissement de la commune. Elle traduit la santé financière ainsi que la solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

De l'ordre de 19% pour la collectivité, elle représentait 15,6% en moyenne au niveau national en 2022.

Par ailleurs, la comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement peut alerter sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau. Au terme de 2023, la tendance constatée confirme l'éloignement de ce risque :



LES RATIOS AU BUDGET 2024

Informations financières – RATIOS – Données BP 2024		Valeurs Communales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 183,94 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 227,64 €
3	Dépenses d'équipement brut / population	500,60 €
4	Encours de dette / population	548,30 €
5	DGF / population	194,54 €
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,70 %
7	Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	101,05 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	40,78 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	44,66 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	3,56 %

IV. La dette communale

L'encours de dette communale au 1^{er} janvier 2024 est de 4 075 781€.

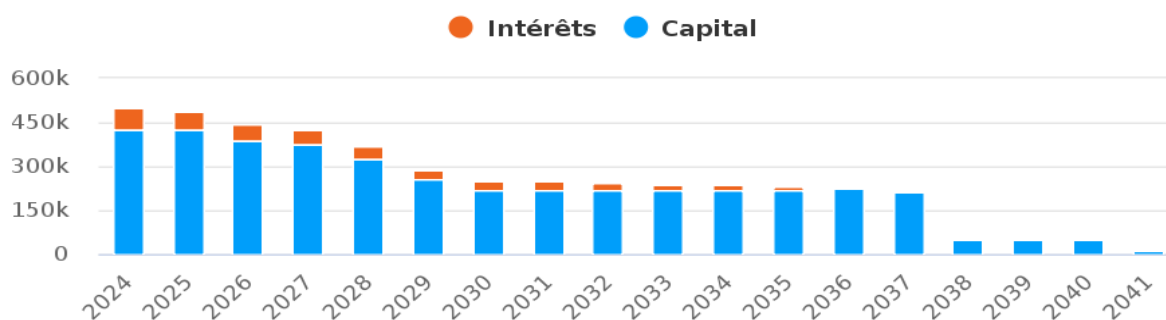
Il est constitué de 7 lignes :

- 6 d'entre elles sont à taux fixe pour un montant cumulé de 3,834 M€, soit 94% et
- 1 est à taux variable pour un encours de 242 223€, au taux actuel de 4,44% (Euribor 3 mois).

Sa répartition par établissement prêteur est la suivante :

Prêteur	CRD	Fin	Taux	Risque	Part prêteur dans dette
BANQUE POPULAIRE	107 519,94 €	11/03/2026	1,76%	Fixe	10%
	293 533,19 €	30/01/2028	1,96%	Fixe	
CAISSE D'EPARGNE	550 000,00 €	25/08/2037	1,52%	Fixe	25%
	242 223,85 €	25/03/2029	4,44%	Variable / Euribor 3M+0,39	
	227 500,00 €	25/04/2029	3,33%	Fixe	
CREDIT MUTUEL	821 670,40 €	31/01/2041	0,65%	Fixe	20%
CAISSE FSE DE FINANCT LOCAL - CDC	1 833 333,35 €	01/10/2037	2,26%	Fixe	45%
Total	4 075 780,73 €				100%

Le taux moyen annuel actuel est de 1,99% et l'échéance d'extinction de la dette actuelle est en 2041 :



L'équilibre du Budget Primitif de 2024 ne nécessite pas d'emprunt ; le financement des investissements se réalisant à partir du résultat dégagé à la clôture de l'exercice 2023.

Suivant la prospective financière, l'évolution prévisionnelle moyenne de l'encours de dette est de +5,6% / l'an entre 2023 et 2027 :

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2023	4 119 947	-9,6 %	0
2024	3 695 510	-10,3 %	0
2025	4 467 292	20,88 %	1 196 692
2026	4 547 676	1,8 %	529 694
2027	5 128 966	12,78 %	1 053 275

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	5,63 %	24,49 %

La capacité de désendettement est à 2,4 années au terme de l'exercice 2023 et suivant la prospective financière, elle serait de 9,5 années en 2027.

Montants par habitant :

L'encours de la dette représente un montant de 548€/habitant au 1^{er} janvier 2024 (population totale 2024 de 7 514 habitants) et suivant la prospective financière il serait de 651€/habitant en 2027 à population constante.

IV. Les budgets annexes

LE BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Parmi les services apportés à la population figure celui de la restauration dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville. Afin d'en permettre le suivi financier, ce service fait l'objet d'un budget annexe qui en retrace l'ensemble des dépenses et recettes.

S'agissant d'un service public administratif, il fait l'objet annuellement d'un financement par le budget principal à travers une subvention d'équilibre. Pour 2024, son montant prévisionnel est de 206 300 euros contre 175 000 euros versée en 2023.

Les prévisions budgétaires pour 2024 sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT RESTAURANT SCOLAIRE					
DEPENSES	Réalisé 2023	Orientations 2024	RECETTES	Réalisé 2023	Orientations 2024
Alimentation	99 194 €	105 000 €	Résultat N-1 reporté	2 819,61 €	3 500 €
Transport	15 369 €	16 700 €	Participation des familles	184 124 €	180 000 €
Rbst de charges au budget principal	19 035 €	22 000 €	Remb.chauffeur	832 €	900 €
Autres charges	13 765 €	22 000 €	Réciprocité autres communes	42 916 €	43 000 €
Charges de personnel	237 874 €	250 000 €			
Dotations aux amortissements	16 892 €	18 000 €	Subvention équilibre fonctionnement	175 000 €	206 300 €
TOTAL	402 129 €	433 700 €		405 691 €	433 700 €
INVESTISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE					
DEPENSES			RECETTES		
Tables et chaises		2 000 €	Solde d'exécution reporté	66 528 €	78 790 €
Provision matériel		94 790 €	FCTVA	55 €	
			Dotations aux amortissements	16 892 €	18 000 €
			Virement de la section de fonctiont.		- €
		96 790 €		83 475 €	96 790 €

Les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 433 700 € pour la section de fonctionnement et de 96 790 € pour la section d'investissement.

LE BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT DU BOURG

En 2013 le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe pour la réalisation d'un lotissement communal dit « Lotissement du Bourg ».

Les travaux de viabilisation réalisés ensuite ont permis la vente par anticipation à l'achèvement du lotissement des 14 lots constructibles créés.

Depuis le 09 novembre 2017, afin de permettre la construction des logements sur chacun des lots vendus, il a été demandé à l'entreprise EUROVIA DALA, attributaire du marché de travaux d'aménagement de la nouvelle voie « rue des Magnolias », d'interrompre les travaux de voirie et de réseaux, qui seront poursuivis en 2024 sur le budget principal de la commune pour un montant prévisionnel de 117 000€ (y compris travaux d'éclairage public).

Ainsi, à l'issue de la gestion 2023 et avant l'achèvement des travaux de finition des voies et réseaux divers, on constate un déficit de la section de fonctionnement du budget annexe à hauteur de 72 570,33 € HT. Ce montant correspond à la valeur des terrains non destinés à la vente, devant intégrer le

patrimoine communal (emprise de la voie créée et espaces verts).

Ce budget annexe sera clôturé au cours de l'exercice 2024 dans la mesure où l'intégralité des terrains a été vendue et qu'il n'y a donc plus de stock.

En conséquence, le BP 2024 du budget annexe du Lotissement du Bourg vise à permettre la passation des écritures comptables de clôture du budget annexe, notamment la cession des équipements publics au patrimoine du budget principal de la collectivité.

Le budget annexe 2024 s'équilibre à hauteur de 142 652,33 € dont 76 080,20 € en fonctionnement et 72 572,13 € en investissement :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Autres charges de gestion courante (D65)		Produits des services, ventes (R70)	76 080,20 €
Versement solde au budget principal	3 509,87 €	Rétrocession équipements au budget principal	
Total dépenses réelles	3 509,87 €	Total recettes réelles	76 080,20 €
Résultat de fonct. reporté (D002)	72 570,33 €		
Total dépenses fonctionnement	76 080,20 €	Total recettes fonctionnement	76 080,20 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Rembst avance au budget principal (D16)	72 572,13 €		
Total dépenses réelles	72 572,13 €	Total recettes réelles	- €
		Solde d'exécution reporté (R001)	72 572,13 €
Total dépenses investissement	72 572,13 €	Total recettes investissement	72 572,13 €